Budget de dépenses

2003-2004

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Québec

105-01788/

Budget de dépenses

2003-2004

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2004

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

Conseil du trésor
Québec

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-21813-6
2e édition
Dépôt légal, 2e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblé nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume I : *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme.

Volume II : *Crédits des ministères et organismes*

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme.

Volume IV : *Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

Ce volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

PRÉFACE

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) instaure un cadre de gestion axée sur l'atteinte des résultats. Cette approche repose notamment sur des principes de transparence et d'imputabilité de l'Administration publique devant l'Assemblée nationale. La loi prévoit également un ensemble intégré de documents à rendre publics soit : la déclaration de services aux citoyens, le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget de dépenses regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la Présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre des plans relève de chacun des ministres responsables d'un portefeuille.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les années financières 2002-2003 et 2003-2004. Ensuite, le plan budgétaire de chaque portefeuille explique l'évolution du budget et les variations significatives comme suit :

— Le budget de dépenses par programmes présente le budget 2003-2004 comparé à celui de 2002-2003, la variation entre ces deux exercices, la dépense probable de 2002-2003 ainsi que l'effectif.

— Le budget d'investissements 2003-2004 est comparé avec celui de l'exercice 2002-2003 et comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances ».

— Les fonds spéciaux sont présentés distinctement en fournissant pour 2002-2003 et 2003-2004 la prévision de revenus et de dépenses, l'excédent ou le déficit prévu ainsi que le montant d'investissement et, s'il y a lieu, l'effectif du fonds.

Pour l'Assemblée nationale et pour les personnes désignées par celle-ci, ces informations se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

PRÉFACE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses 11

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Sport et Loisir 17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 21
Conseil du trésor et Administration gouvernementale 23
Conseil exécutif 29
Culture et Communications 33
Développement économique et régional 35
Éducation 41
Emploi, Solidarité sociale et Famille 45
Environnement 51
Finances 53
Justice 57
Relations avec les citoyens et Immigration 61
Relations internationales 65
Ressources naturelles, Faunes et Parcs 67
Revenu 73
Santé et Services sociaux 77
Sécurité publique 81
Transports 85
Travail 91

Sommaire des dépenses

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume les informations budgétaires présentées dans les plans annuels de gestion des dépenses 2003-2004. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant compare, pour les années financières 2003-2004 et 2002-2003, les budgets de dépenses de chaque portefeuille et montre leur variation. Ce tableau indique en outre la dépense probable de l'exercice 2002-2003 et le pourcentage de variation entre la dépense probable et le budget 2003-2004.

Sommaire des dépenses[1]

	2003-2004		2002-2003		Dépenses 2003-2004
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable[2]	Dépense probable 2002-2003
	(1) (000 $)	(2) = (1) - (3) (000 $)	(3) (000 $)	(4) (000 $)	(5) (%)
Assemblée nationale[3]	91 634,0	(15,6)	91 649,6	91 649,6	
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[3]	102 037,9	36 320,5	65 717,4	63 556,1	60,5 [4]
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580 842,8	42 187,3	1 538 655,5	1 587 572,3	(0,4)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632 789,4	(11 215,2)	644 004,6	641 191,4	(1,3)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655 416,2	177 812,4	477 603,8	450 185,9	2,2 [5]
Conseil exécutif	202 300,2	47 978,1	154 322,1	115 363,2	(8,0) [6]
Culture et Communications	497 934,7	4 010,3	493 924,4	491 735,0	1,3
Développement économique et régional	848 117,7	(273 461,2)	1 121 578,9	1 064 642,9	(20,3) [7]
Éducation	11 485 290,4	290 276,1	11 195 014,3	11 087 816,5	3,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 845 514,2	(132 925,9)	5 978 440,1	5 951 900,1	(1,8)
Environnement	179 149,9	1 694,1	177 455,8	177 306,7	1,0
Finances[8]	215 679,5	4 302,4	211 377,1	146 667,4	0,9 [9]
Justice	549 668,7	33 093,6	516 575,1	541 862,1	1,4
Relations avec les citoyens et Immigration	205 873,4	(8 853,4)	214 726,8	246 290,6	(16,4) [10]
Relations internationales	108 522,4	(465,2)	108 987,6	110 476,6	(1,8)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462 699,1	(15 360,7)	478 059,8	506 651,8	(8,7)
Revenu	630 222,9	(28 663,5)	658 886,4	655 230,9	(3,8)
Santé et Services sociaux	19 115 068,1	1 309 037,5	17 806 030,6	17 827 696,2	7,2
Sécurité publique	832 221,4	37 250,4	794 971,0	871 437,0	(4,5)
Transports	1 495 763,5	66 575,5	1 429 188,0	1 427 003,9	4,8
Travail	63 253,6	621,9	62 631,7	69 763,8	(9,3)
Autres variations[11]		93 800,6	(93 800,6)		
DÉPENSES DE PROGRAMMES	45 800 000,0	1 674 000,0	44 126 000,0	44 126 000,0	3,8
SERVICE DE LA DETTE	6 862 000,0	326 000,0	6 536 000,0	6 536 000,0	5,0
DÉPENSES TOTALES	52 662 000,0	2 000 000,0	50 662 000,0	50 662 000,0	3,9

Sommaire des dépenses - Références

1 Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes consolidés et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004.

2 La dépense probable 2002-2003 a été redressée afin de la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2003-2004.

3 Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

4 Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », la croissance par rapport à la dépense probable résulte principalement du fait que le budget de dépenses 2003-2004 du programme « Administration du système électoral » inclut une somme de 46,0 M$ pour la tenue d'élections générales.

5 Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2003-2004 le programme « Fonds de suppléance » car ce programme est constitué de crédits pouvant être affectés, en cours d'exercice financier, à d'autres portefeuilles.

6 Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales et le programme « Affaires autochtones ». En incluant la dépense de ce programme qui est passée de 51,6 M$ en 2002-2003 à 106,7 M$ en 2003-2004, le taux de croissance serait de 43,3 %.

7 Au portefeuille « Développement économique et régional », le pourcentage de variation a été calculé en incluant au budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets d'investissements dans le cadre du programme FAIRE puisque la plupart des virements se font à l'intérieur du portefeuille.

8 Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

9 Au portefeuille « Finances », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2003-2004 la provision pour des initiatives concernant les revenus.

10 Au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », la baisse par rapport à la dépense probable résulte principalement de la fin du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis. Si l'on exclut ce dernier élément, la baisse serait de 7,8 %.

11 Les autres variations incluent notamment les crédits non dépensés de l'ordre de 102,7 M$ ainsi que le redressement de 8,9 M$ pour la politique familiale afin de présenter le Budget de dépenses 2002-2003 sur la même base que le Budget de dépenses 2003-2004.

Portefeuilles ministériels

AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire pour l'exercice financier 2003-2004 traduit les choix effectués notamment au regard des actions envisagées pour la prochaine année financière, et ce, dans le but de favoriser l'atteinte des différents objectifs présentés aux plans stratégiques dans l'ensemble du portefeuille.

Le budget de dépenses 2003-2004 fait état d'une croissance nette de 42,2 M$. Cette croissance s'explique principalement par le redressement de la base budgétaire pour la Société d'habitation du Québec. De plus, elle tient compte des ajustements apportés au développement de l'excellence sportive et des sommes allouées pour respecter les engagements de l'Entente financière et fiscale conclue avec le monde municipal. Ces mesures sont jumelées à une réduction des services de dette du Ministère.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	62 235,9	(4 177,9)	66 413,8	73 474,1
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	577 953,8	(30 372,5)	608 326,3	573 045,5
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	503 122,9	24 957,2	478 165,7	555 477,1
4. Administration générale	46 277,7	(468,7)	46 746,4	45 246,5
5. Commission municipale du Québec	3 389,5	257,0	3 132,5	3 279,7
6. Habitation	298 651,6	44 195,8	254 455,8	254 506,9
7. Régie du logement	14 635,0	702,2	13 932,8	14 885,0
8. Développement du sport et du loisir	74 576,4	7 094,2	67 482,2	67 657,5
Total	1 580 842,8	42 187,3	1 538 655,5	1 587 572,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	852	—	852	—

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation

entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale de soutien au développement local et régional pour les régions administratives de Montréal et de Laval.

L'enveloppe budgétaire de ce programme subit une réduction de 4,2 M$ attribuable essentiellement aux réductions apportées à l'enveloppe intégrée des conseils régionaux de développement et des centres locaux de développement (CLD) combinées au moratoire d'un an sur le renouvellement des fonds locaux d'investissement des CLD. Ce moratoire annule le besoin concernant la provision pour créances douteuses sur les prêts consentis.

Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme assure une participation financière du gouvernement pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Le budget de dépenses de ce programme connaît une réduction nette de 30,4 M$ à la suite de la révision des services de dette du Ministère requise notamment pour rembourser les emprunts contractés dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec. La répartition effectuée prend toutefois en considération les réaffectations rendues nécessaires pour les besoins rattachés aux programmes d'Infrastructures Québec-Municipalités et Renouveau urbain et villageois, permettant de réaliser notamment les travaux d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable et de contribuer au renouveau des municipalités québécoises. Les principaux réaménagements budgétaires se présentent comme suit :

	M$
— Renouveau urbain et villageois	6,0
— Infrastructures Québec-Municipalités	3,0
— Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000	1,8
— Les eaux vives du Québec	1,0
— Ajustement dans les autres programmes d'assainissement des eaux, de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que d'infrastructures	0,2
— Programme d'assainissement des eaux du Québec	(42,4)

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à fournir aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but d'inciter au regroupement de municipalités, et ce, à travers toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'accorder une aide financière au milieu

municipal, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Ce programme présente une augmentation nette de 25,0 M$ essentiellement rattachée, d'une part, à l'injection des sommes prévues dans l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et, d'autre part, à l'impact de la réduction des incitatifs au regroupement municipal. Les principales variations se détaillent comme suit :

	M$
— Ajustement net rattaché aux mesures financières du pacte fiscal	30,6
— Aide financière additionnelle au fonctionnement des villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik	1,2
— Réduction des budgets réguliers du Programme d'aide financière au regroupement municipal afférent à la Politique de consolidation des communautés locales	(4,7)
— Non-récurrence de subventions ponctuelles accordées au milieu municipal	(2,1)

Programme 4 : Administration générale

Ce programme comprend la direction du Ministère et les unités responsables de la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en œuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal. Le budget de dépenses pour l'année 2003-2004 fait état d'une baisse de 0,5 M$ attribuable aux resserrements apportés au budget de fonctionnement du Ministère.

Programme 5 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe. L'augmentation du budget de la Commission de 0,3 M$ se réfère essentiellement aux réajustements nécessaires pour la rémunération du personnel.

Programme 6 : Habitation

Ce programme vise à faciliter aux citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation. Le programme inclut les subventions à accorder à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et à Immobilière SHQ. Ces organismes bénéficient, en sus, d'autres fonds dont ils disposent pour le financement de leurs activités.

Le budget de dépenses de ce programme connaît une hausse de 44,2 M$ par rapport à l'exercice 2002-2003. Cette variation est principalement le résultat d'un redressement de l'enveloppe budgétaire accordée à la Société d'habitation du Québec. Au cours des exercices précédents, cette enveloppe avait été réduite à la suite de la prise en compte de contributions reportées du gouvernement du Québec dont disposait la Société pour le financement de ses activités. Cette augmentation inclut également un montant de 5,7 M$ alloué pour des mesures d'aide d'urgence aux ménages sans logis, dans le contexte de la pénurie de logements.

Programme 7 : Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires. Le budget attribué à la Régie du logement est augmenté de 0,7 M$ pour tenir compte des ajustements apportés à la rémunération et aux dépenses de loyer.

Programme 8 : Développement du sport et du loisir

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives. Le budget de dépenses de ce programme connaît une hausse de 7,1 M$ qui s'explique principalement par les sommes accordées pour le Programme Équipe Québec et pour le soutien à l'action bénévole.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	7 191,3	7 758,9
Prêts, placements et avances	—	4 763,2

Les crédits relatifs aux investissements ont trait à l'inforoute municipale et à la géomatique ainsi qu'aux projets informatiques découlant des mesures financières du pacte fiscal et de la mise à niveau des systèmes rattachés aux programmes d'infrastructures. Les investissements prévus pour le sport et le loisir concernent principalement la refonte du système de gestion des subventions, ainsi que la poursuite de la mise à niveau des équipements informatiques. Il est à noter que le projet d'immobilisations de 0,4 M$ relatif à la refonte prévue pour 2002-2003 a été décalé à 2003-2004.

Aucun crédit n'est alloué aux prêts, placements et avances en 2003-2004 à la suite du moratoire d'un an sur le renouvellement des fonds locaux d'investissement des centres locaux de développement.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	315 837,2	(10 848,5)	326 685,7	323 863,5
2. Organismes d'État	316 952,2	(366,7)	317 318,9	317 327,9
Total	632 789,4	(11 215,2)	644 004,6	641 191,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 183	—	2 183	—

En 2003-2004, le budget de dépenses du Ministère sera de 632,8 M$, en baisse de 11,2 M$ par rapport à l'exercice financier 2002-2003.

Programme 1 : Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme vise à développer le potentiel et améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

La baisse de 10,8 M$ du budget de dépenses s'explique par une réduction générale des dépenses de transfert du Ministère alors que les crédits affectés à l'appui au développement des entreprises de pêche et aquacoles et au programme de remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles demeurent stables.

Par ailleurs, des discussions avec le gouvernement fédéral sur le Cadre stratégique agricole pourraient améliorer les équilibres financiers du gouvernement et permettre éventuellement de réviser en partie le plan budgétaire du ministère.

Programme 2 : Organismes d'État

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Les crédits de ce programme se composent principalement d'une subvention de 305,0 M$ à La Financière agricole du Québec. Cette aide résulte d'une convention conclue avec cet organisme et par laquelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec, une somme totale de 2 135,0 M$ sur une période de sept ans débutant en 2001-2002. Ces sommes constituent « l'enveloppe budgétaire prédéterminée » consentie par le gouvernement du Québec à cet organisme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	26 730,8	29 118,7
Prêts, placements et avances	500,0	—

En 2003-2004, le Ministère disposera d'un budget d'investissements qui permettra, notamment la modernisation de ses immeubles et de ses équipements de recherche.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	66 976,7	(4 152,6)	71 129,3	61 063,7
2. Fonctions gouvernementales	95 606,0	(16 934,8)	112 540,8	96 807,3
3. Commission de la fonction publique	2 794,0	15,3	2 778,7	2 598,2
4. Régimes de retraite et d'assurances	294 762,0	3 707,0	291 055,0	289 716,7
5. Fonds de suppléance	195 277,5	195 177,5	100,0	—
Total	655 416,2	177 812,4	477 603,8	450 185,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	900	(8)	908	—

Note : Les programmes « Fonctions gouvernementales » et « Fonds de suppléance » comportent des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant les contrats gouvernementaux, à réaliser les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la *Loi sur le Service des achats du gouvernement* (L.R.Q., c. S-4), à assurer la mise en œuvre de l'inforoute gouvernementale, à déterminer l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les dépenses visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

De 2002-2003 à 2003-2004, le budget de dépenses de ce programme diminue de 4,2 M$ pour s'établir à 67,0 M$. Cette diminution est attribuable aux mesures d'économies.

Programme 2 : Fonctions gouvernementales

Ce programme regroupe les dépenses reliées aux fonctions centrales se rapportant au renouvellement de l'employabilité, de même qu'au recrutement, à la coordination et au soutien à la gestion des ressources, particulièrement les ressources humaines. Ce programme pourvoit également au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996. On y retrouve aussi la provision permettant d'appuyer la réalisation de projets visant la mise en œuvre des projets reliés à la prestation électronique de services et à l'autoroute de l'information. Finalement, ce programme prévoit le budget se rapportant à des contributions du gouvernement à titre d'employeur et une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 95,6 M$ en 2003-2004, soit une diminution de 16,9 M$ par rapport à celui de 2002-2003. Cette baisse provient de la réduction de 6,7 M$ des dépenses à effectuer pour le Fonds relatif à la tempête de verglas et le Fonds d'assistance financière aux régions sinistrées, ainsi que de 10,2 M$ dégagés suite à diverses mesures d'économies.

Programme 3 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi aux dispositions de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Programme 4 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 290,4 M$ pour les régimes de retraite et de 4,4 M$ pour les assurances collectives des employés de la fonction publique. Les dépenses du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour les employés des réseaux de l'éducation et ceux de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. Quant aux dépenses du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN), elles se retrouvent au portefeuille « Assemblée nationale ».

La hausse de 3,7 M$ découle principalement de l'augmentation salariale accordée lors de la prolongation des conventions collectives.

Programme 5 : Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles encourues dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2003-2004 s'élève à 195,3 M$.

Il importe de noter que les divers virements de crédits qui ont été effectués au cours du dernier exercice financier ont été soustraits du montant prévu au début de 2002-2003.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	13 618,0	5 118,0
Prêts, placements et avances	300 100,0	244 310,2

Le budget d'investissements du Secrétariat du Conseil du trésor se compose principalement d'une provision de 300,0 M$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements et avances » se situant au programme 5 – Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a pas pour effet de modifier la prévision de dépenses. De 2002-2003 à 2003-2004, les immobilisations se sont accrues de 8,5 M$, soit 4,5 M$ à la provision pour la réalisation de projets reliés à l'Administration électronique de services et 4,0 M$ pour divers travaux de réaménagement des édifices H et J.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

	Prévisions 2003-2004 (000 $)	Probables 2002-2003 (000 $)
Revenus	2 451,1	1 873,1
Dépenses	2 451,1	1 873,1
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	6 117,9	3 770,3
Effectif (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent le maintien des infrastructures du réseau et celles du développement des systèmes d'information. Le parc bureautique du Secrétariat du Conseil du trésor sera modernisé, les outils de gestion des infrastructures seront améliorés et de nouveaux outils seront développés. Des investissements seront effectués afin de permettre l'implantation de GIRES au Secrétariat du Conseil du trésor. Les revenus du Fonds sont prévus au programme 1 (Affectation à un fonds spécial) du portefeuille du Conseil du trésor et Administration gouvernementale.

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	7 960,0	27 841,0
Dépenses	7 960,0	27 841,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	26 000,0	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le Fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs visés par la mise en place du Fonds consiste à rassembler l'ensemble des coûts reliés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

En regard des dépenses prévues pour 2003-2004, la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 2,7 M$ alors que les autres dépenses, soit 5,3 M$, sont assumées à même les crédits inscrits au programme 2 du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et ceux reliés à la reconstruction des zones sinistrées. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement, soit 26,0 M$, concerne la réalisation de l'avant-projet d'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du Lac Kénogami ainsi que les études technico-économiques et environnementales afférentes.

De l'exercice 1996-1997 à 2002-2003, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 462,5 M$. De ce total, un montant de 149,6 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 312,9 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

Fonds relatif à la tempête de verglas

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	25 800,0	33 178,0
Dépenses	25 800,0	33 178,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations reliées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, soit 20,8 M$ en 2003-2004 et 28,1 M$ en 2002-2003, laquelle représente l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec, sur une période de dix ans, une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au Fonds, soit 5,0 M$ pour 2003-2004 et 5,9 M$ pour 2002-2003, sont prévues au programme 2 du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et l'aide apportée aux sinistrés.

De l'exercice 1997-1998 à 2002-2003, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 1 125,9 M$. De ce total, un montant de 506,3 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 619,6 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

Fonds des services gouvernementaux

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	280 571,6	289 975,1
Dépenses	269 257,9	279 659,7
Excédent (déficit)	11 313,7	10 315,4
Investissements	143 850,0	84 530,4
Effectif (ETC)	973	1 012

Le Fonds des services gouvernementaux a pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux. Ces biens et services comprennent le développement et l'exploitation informatiques, les télécommunications, la collecte et l'expédition du courrier, la reprographie, la vente et la distribution de fournitures et d'ameublement de bureau, l'entretien de l'équipement bureautique, le transport aérien nécessaire aux fonctions gouvernementales et finalement le soutien à la gestion des ressources.

Les prévisions de revenus et dépenses du Fonds s'élèvent à 280,6 M$ et 269,3 M$ en 2003-2004, en baisse respectivement de 9,4 M$ (3,2 %) et 10,4 M$ (3,7 %) par rapport aux revenus et dépenses probables de l'exercice précédent. Cette diminution fait suite à une décision de réduction des dépenses et à une baisse anticipée du volume des ventes.

Les montants indiqués pour l'investissement concernent principalement le projet GIRES, le Service aérien gouvernemental et les secteurs des services informatiques et des télécommunications. L'ensemble des investissements reliés au projet GIRES atteint 94,3 M$ en 2003-2004 et 69,0 M$ en 2002-2003. De plus, pour l'exercice 2003-2004, une part importante des investissements est reliée à la mise en place du réseau national intégré de radiocommunication pour un montant de 30,5 M$ (2,4 M$ en 2002-2003), de divers projets de développement reliés à l'infrastructure technologique gouvernementale et aux fonctions communes pour 5,0 M$ (5,6 M$ en 2002-2003) ainsi que de l'achat d'équipements informatiques pour un montant de 7,9 M$. Pour l'exercice 2002-2003, un montant de 10,6 M$ est prévu pour de l'équipement relié au transport aérien.

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère du Conseil exécutif s'élève à 202,3 M$, en hausse de 48,0 M$ par rapport à l'exercice 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	878.5	(342.3)	1 220.8	1 144.9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70 005.4	(2 724.5)	72 729.9	37 812.1
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	10 530.9	(791.1)	11 322.0	11 738.3
4. Affaires autochtones	106 677.6	48 147.8	58 529.8	51 629.6
5. Jeunesse	12 545.2	3 607.2	8 938.0	9 435.8
6. Réforme des institutions démocratiques	1 662.6	81.0	1 581.6	3 602.5
Total	202 300.2	47 978.1	154 322.1	115 363.2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	424	—	424	—

Note : Le programme « Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues. Il se compose d'une seule activité :

— Cabinet du lieutenant-gouverneur.

La diminution de 0,3 M$ du budget de dépenses 2003-2004, comparativement à celui de 2002-2003, est attribuable à un ajustement à la baisse du coût du loyer.

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif de ce programme est de fournir au premier ministre, au Conseil des ministres, au secrétaire général du Conseil exécutif, ainsi qu'au Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques et aux secrétariats des comités ministériels permanents, des services conseils et le soutien administratif et logistique nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Cabinet du Premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La diminution de 2,7 M$, du budget de dépenses 2003-2004, par rapport à celui de 2002-2003, est due à une augmentation de 1,9 M$ de l'enveloppe allouée pour les loyers et à l'application d'une réduction de 4,6 M$ des dépenses budgétaires.

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires du Canada.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

La diminution de 0,8 M$ du budget de dépenses 2003-2004, comparativement à 2002-2003, s'explique notamment par l'application de réductions des dépenses budgétaires.

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme favorise la mise sur pied des conditions qui permettent le développement de relations harmonieuses avec les Autochtones et la mise en œuvre des orientations gouvernementales concernant les Autochtones. Il se compose d'une seule activité :

— Secrétariat aux affaires autochtones.

La hausse de 48,1 M$ du budget de dépenses 2003-2004, par rapport à celui de 2002-2003, est attribuable principalement aux nouvelles ententes avec la nation crie.

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques gouvernementales touchant à la jeunesse et à coordonner les activités gouvernementales qui s'y rattachent. Il se compose des activités suivantes :

— Secrétariat à la jeunesse;

— Conseil permanent de la jeunesse.

La hausse de 3,6 M$ du budget de dépenses 2003-2004, comparativement à celui de 2002-2003, résulte de la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2002-2005.

Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec. Ce programme se compose des activités suivantes :

— Cabinet du ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques;

— Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	847,6	854,8
Prêts, placements et avances	106,5	106,5

Le budget d'investissements du ministère du Conseil exécutif s'élève à 1,0 M$. Il comprend le budget projeté pour permettre l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes et à l'atteinte des objectifs recherchés et des mandats fixés.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds Jeunesse Québec

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	14 900.0	41 600.0
Dépenses	14 900.0	27 700.0
Excédent (déficit)	0.0	13 900.0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds Jeunesse Québec est dédié au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes québécoises et québécois.

La baisse de revenus de 26,7 M$ comparativement à ceux de 2002-2003, s'explique par le solde des contributions à percevoir des sociétés en 2003-2004.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74 405.9	(295.8)	74 701.7	74 189.0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400 764.0	5 417.6	395 346.4	393 123.8
3. Charte de la langue française	22 764.8	(1 111.5)	23 876.3	24 422.2
Total	497 934.7	4 010.3	493 924.4	491 735.0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 033	—	1 033	—

Note : Le programme « Charte de la langue française » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Les dépenses 2003-2004 du Ministère s'établissent à 497,9 M$, ce qui représente une augmentation de 4,0 M$ par rapport au budget de l'année précédente. Cette augmentation résulte, d'une part, des crédits additionnels accordés au Conseil des arts et des lettres du Québec et à la Société de télédiffusion du Québec et, d'autre part, de mesures d'économie.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités sont : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière, favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses de fonctionnement.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 5,4 M$ s'explique par les crédits alloués pour les programmes d'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec, pour le développement de la programmation de la Société de télédiffusion du Québec et par la variation du service de la dette.

Programme 3 : Charte de la langue française

L'affectation des ressources allouées au programme Charte de la langue française est fonction des objectifs et des priorités du programme soit, notamment, d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution de 1,1 M$ s'explique notamment par la non-récurrence de certaines activités ponctuelles de promotion de la langue française réalisées en 2002-2003.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	4 603,0	4 609,5
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Il comprend également un montant de 1,5 M$ en Prêts, placements et avances pour le financement des activités du Centre de documents semi-actifs des Archives nationales du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Direction du Ministère	41 669,6	(3 115,4)	44 785,0	43 473,9
2. Développement économique et régional	441 597,1	(284 962,4)	726 559,5	636 992,9
3. Recherche, Science et Technologie	238 255,8	(764,6)	239 020,4	240 230,0
4. Promotion et développement du tourisme	126 595,2	15 381,2	111 214,0	143 946,1
Total	848 117,7	(273 461,2)	1 121 578,9	1 064 642,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 222	(17)	1 239	—

Note : Le programme « Développement économique et régional» comporte des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses 2003-2004 est de 41,7 M$ par rapport à 44,8 M$ en 2002-2003. Cette réduction de 3,1 M$ s'explique principalement par une diminution de l'enveloppe budgétaire consacrée à la rémunération.

Programme 2 : Développement économique et régional

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional. Il vise enfin à favoriser l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M$
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE	97,8
– Mesure de soutien au développement local et régional	87,0
– Investissement Québec et ses filiales	71,5
– Assistance financière aux entreprises et aux partenariats	63,7
– Mesures spécifiques pour le développement des régions et MRC ressources	57,5
– Développement régional et services aux entreprises	24,5
– Développement des politiques et programmes	13,9
– Développement des marchés	10,9
– Développement des secteurs industriels	9,5
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants	5,2
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional	0,1

Le budget de dépenses 2003-2004 du programme s'établit à 441,6 M$, ce qui représente une diminution de 285,0 M$ par rapport au budget de dépenses 2002-2003. Cette diminution découle essentiellement de mesures non récurrentes d'aide financière, de la fin du programme « Brancher les familles sur Internet », de la fin de mesures temporaires à Investissement Québec ainsi que de la réduction de certaines mesures de soutien au développement local et régional et des engagements du programme FAIRE. Les crédits de dépenses de ce dernier sont complétés par des crédits de 127,0 M$ à titre de Prêts, placements et avances qui pourraient répondre à des besoins éventuels pendant que se poursuit la révision du programme FAIRE.

Programme 3 : Recherche, Science et Technologie

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	**M$**
– Fonds de la recherche en santé du Québec	70,1
– Soutien à la recherche et à l'innovation	64,1
– Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43,1
– Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35,5
– Coordination et mise en œuvre	12,1
– Centre de recherche industrielle du Québec	12,0
– Conseil de la science et de la technologie	1,4

Le budget de dépenses 2003-2004 du programme s'établit à 238,3 M$ par rapport à 239,0 M$ en 2002-2003. Cette réduction de 0,7 M$ représente essentiellement l'effet net d'une diminution du financement alloué aux fonds subventionnaires et aux centres de liaison et de transfert, compensée par une augmentation du financement alloué à la génomique et au Centre de recherche industrielle du Québec ainsi que par un ajout de crédits pour le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie.

Afin d'appuyer les orientations issues de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, une nouvelle enveloppe d'investissements de 70,0 M$, qui s'ajoutera aux enveloppes de 464,3 M$ déjà consenties, permettra de poursuivre la mise en œuvre de divers projets dans le cadre du Programme d'appui au financement d'infrastructures – Recherche Québec.

Programme 4 : Promotion et développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et en soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	**M$**
– Tourisme Québec	53,4
– Société du Palais des congrès de Montréal	33,4
– Régie des installations olympiques	25,6
– Société du Centre des congrès de Québec	14,2

Le budget de dépenses se chiffre à 126,6 M$ en 2003-2004 par rapport à 111,2 M$ en 2002-2003. L'augmentation de 15,4 M$ est attribuable principalement à des crédits additionnels accordés à Tourisme Québec, notamment pour le soutien aux événements majeurs internationaux, ainsi qu'à la Régie des installations olympiques pour la réalisation de son plan d'immobilisations.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	11 509,3	7 104,8
Prêts, placements et avances	140 110,2	32 248,7

L'augmentation de 4,4 M$ du budget d'immobilisations s'explique principalement par le projet « Portail de démarrage d'entreprises » pour un montant de 3,1 M$ et par la modernisation des systèmes de gestion pour 1,3 M$.

La variation de 107,9 M$ du budget des Prêts, placements et avances s'explique par l'ajout de 127,0 M$ au programme FAIRE et par une diminution de 18,4 M$ du Fonds local d'investissement.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de développement régional

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	44 416,7	18 571,0
Dépenses	44 416,7	18 571,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de développement régional (FDR) permettait en 2002-2003 uniquement le financement des mesures dans le cadre des ententes spécifiques et des projets structurants à rayonnement régional. À compter de 2003-2004, le FDR constituera une enveloppe intégrée. Cette enveloppe intégrée permettra aux conseils régionaux de développement (CRD) d'intervenir selon les besoins et les priorités établis en région. Ils pourront ainsi financer les interventions prévues dans le cadre d'ententes spécifiques, de projets structurants, d'études ou de travaux de recherche, les dépenses de fonctionnement de même que celles liées à leur mandat de concertation régionale, les dépenses de regroupement au sein de L'Association des régions du Québec (L'ARQ) et enfin, les projets de diversification économique régionaux pour les douze régions concernées par le transfert du Fonds de diversification économique des régions (FDER) de la Société de diversification économique des régions (SDER).

Le montant des versements prévus en 2003-2004 est constitué des sommes résiduelles au FDR initial (1998-2002) qui n'ont pas été versées ou engagées (21,0 M$), de la nouvelle enveloppe de 22,9 M$ accordée aux CRD ainsi que de l'enveloppe résiduelle (37,0 M$) de la SDER.

Fonds de partenariat touristique

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	110 285,0	111 225,6
Dépenses	115 286,0	106 174,6
Excédent (déficit)	(5 001,0)	5 051,0
Investissements	600,0	400,0
Effectif (ETC)	364	363

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1er avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristique du Québec.

La variation de 9,1 M$ des dépenses du Fonds s'explique notamment par le report en 2003-2004 des dépenses reliées à des engagements de 2002-2003 et par une augmentation du budget consenti aux événements majeurs internationaux.

Le déficit de 5,0 M$ prévu en 2003-2004 résulte de dépenses imputables à cet exercice financier et pour lesquelles les budgets ont été versés au Fonds en 2002-2003.

Les sommes affectées à ce fonds en 2003-2004 sont :	**M$**
– Affectation au Fonds par Tourisme Québec	53,4
– Taxe spécifique sur l'hébergement	19,2
– Provision du Conseil exécutif concernant les activités promotionnelles	18,6
– Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10,0
– Provision du ministère du Développement économique et régional (régions ressources)	5,0
– Revenus reportés	2,2
– Partenariat et commercialisation des produits et services	1,9

ÉDUCATION

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère de l'Éducation augmente de 290,3 M$ soit 2,6 % par rapport au budget de dépenses de l'année précédente et de 397,5 M$ soit 3,6 % par rapport à la dépense probable 2002-2003. Cette augmentation du budget s'explique notamment par l'impact de la hausse des coûts des conventions collectives et d'autres facteurs de croissance.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Administration et consultation	121 707.4	3 103.1	118 604.3	116 035.2
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 069.2	(363.6)	17 432.8	15 409.8
3. Aide financière aux études	354 350.9	(1 071.4)	355 422.3	279 620.0
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 866 598.1	146 614.3	6 719 983.8	6 743 718.0
5. Enseignement supérieur	3 478 069.8	106 299.4	3 371 770.4	3 321 232.8
6. Régimes de retraite	647 495.0	35 694.3	611 800.7	611 800.7
Total	11 485 290.4	290 276.1	11 195 014.3	11 087 816.5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 445	—	1 445	—

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2003-2004 augmente de 3,1 M$, soit 2,6 % par rapport à celui de 2002-2003 principalement pour couvrir les coûts pour la rémunération du personnel et un accroissement de dépenses imputable à l'utilisation de services informatiques gouvernementaux.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il vise également à faire de la recherche, à produire de l'information et à fournir de l'aide technique et des services dans ces domaines.

La baisse de 0,4 M$ du budget de dépenses 2003-2004 par rapport à celui de 2002-2003 est une combinaison de l'augmentation des coûts pour la rémunération du personnel et certains ajustements concernant des dépenses non-récurrentes.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études post-secondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

L'enveloppe budgétaire 2003-2004 est inférieure à celle de l'année précédente d'un montant de 1,1 M$. Toutefois, des variations importantes sont à signaler, soit une augmentation de 17,8 M$ des dépenses pour les bourses et de 14,4 M$ pour les intérêts versés aux banques jumelée à un ajustement ponctuel à la baisse du niveau des provisions pour mauvaises créances.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, de ces niveaux, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes, les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 146,6 M$, soit 2,2 % par rapport au budget de dépenses de l'année précédente. Cette augmentation résulte d'une part d'un ajout de 274,7 M$ pour le financement de la hausse des coûts découlant des conventions collectives et d'autres facteurs de croissance et d'autre part, d'un changement aux modalités de déboursés du financement du transport scolaire. Ce changement est sans conséquence sur le niveau de la subvention consentie à cet effet pour l'année scolaire 2003-2004.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et étudiants des secteurs collégiaux et universitaires les services d'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses à ce programme est de 106,3 M$ soit 3,2 % par rapport au budget de dépenses de l'année précédente. Cet ajout permettra de financer notamment la hausse des coûts découlant des conventions collectives et d'autres facteurs de croissance.

Programme 6 : Régimes de retraite

Ce programme est composé du régime de retraite des enseignants (RRE) et du régime des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) applicables au personnel des réseaux.

La hausse du budget des dépenses de 35,7 M$ résulte principalement des augmentations salariales accordées lors du prolongement des conventions collectives.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	34 701,8	32 997,8
Prêts, placements et avances	163 000,0	163 000,0

L'augmentation de 1,7 M$ en immobilisations est principalement attribuable à la continuité et la mise en œuvre de développements informatiques entrepris au Ministère.

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2003-2004 du portefeuille Emploi, Solidarité sociale et Famille est établie à 5 845,5 M$, en baisse de 132,9 M$ comparativement au Budget de dépenses 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	935 266,8	(27 069,5)	962 336,3	970 614,5
2. Mesures d'aide financière	2 738 470,2	(209 050,9)	2 947 521,1	2 980 049,5
3. Soutien à la gestion	232 126,4	(164,7)	232 291,1	199 793,6
4. Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 939 650,8	103 359,2	1 836 291,6	1 801 442,5
Total	5 845 514,2	(132 925,9)	5 978 440,1	5 951 900,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	4 251	—	4 251	—

Note : Les programmes « Mesures d'aide à l'emploi » et « Mesures d'aide financière » comportent des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Il vise également le développement des politiques de main-d'œuvre et d'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 962,3 M$ à 935,3 M$ en 2003-2004, soit une diminution de 27,1 M$. Cette diminution s'explique notamment par la réduction des dépenses prévues d'Emploi-Québec de 7,8 M$ en administration accompagnée d'une augmentation de ces mêmes dépenses de 0,8 M$ reliée à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la Ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail.

Par ailleurs, la mesure Action emploi, instaurée en 2001-2002, vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi en leur offrant des suppléments temporaires au revenu de travail.

De plus, ce programme accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales. Enfin, il vise le développement des politiques de sécurité du revenu.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 2 947,5 M$ à 2 738,5 M$ en 2003-2004, soit une diminution de 209,0 M$. Cette diminution résulte principalement de la réduction prévue de la clientèle d'assistance-emploi de 25 500 ménages par rapport à l'année précédente. Aussi, de nouveaux efforts seront investis par le Ministère pour aider à l'intégration des personnes aptes au travail et pour permettre d'assurer l'équité envers les travailleurs à faibles revenus. De plus, une réduction des dépenses administratives de 7,2 M$ est prévue. Par ailleurs, l'augmentation des crédits à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris résulte de modifications législatives au programme.

Programme 3 : Soutien à la gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme a peu varié, passant de 232,3 M$ à 232,1 M$ en 2003-2004. Cette stabilité s'explique par des réductions de dépenses de 4,2 M$ prévues en administration, compensées par une hausse des loyers et des contributions d'employeurs. De plus, les efforts de péremption entrepris en 2002-2003 par le Ministère ont contribué à la hausse des crédits reportés en 2003-2004.

Programme 4 : Mesures d'aide à la famille et à l'enfance

Ce programme vise à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité. Ainsi, il assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il vise également à assurer l'élaboration des politiques familiales et le soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il soutient financièrement les organismes communautaires travaillant auprès des familles. Finalement, il permet le versement des prestations familiales, des allocations de maternité et assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 1 836,3 M$ à 1 939,7 M$ en 2003-2004 soit une augmentation de 103,4 M$. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de la capacité d'accueil du réseau des services de garde éducatifs par le développement de nouvelles places dans les centres de la petite enfance et les garderies ainsi que l'annualisation du développement des places. De plus, cette hausse permet la poursuite du redressement de la rémunération du personnel, de la rétribution des personnes responsables de services de garde en milieu familial et de la mise en place d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	8 225,9	6 158,1
Prêts, placements et avances	952,0	826,0

Le budget d'investissements en hausse de 2,2 M$ servira principalement au développement et à la mise à niveau des systèmes informatiques pour supporter les éléments de la politique familiale ainsi qu'au développement d'un système de gestion documentaire.

LES FONDS SPÉCIAUX

En 2003-2004, quatre fonds spéciaux disposant d'un effectif de 2 697 ETC seront utilisés. Ce nombre inclut 78 ETC du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (Fonds fiduciaire).

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	36 001,4	48 524,1
Dépenses	48 580,6	28 158,0
Excédent (déficit)	(12 579,2)	20 366,1
Investissements	15,0	10,0
Effectif (ETC)	25	25

Ces revenus tiennent compte des effets d'un réaménagement entre ministères et organismes gouvernementaux en regard de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire relativement au financement des organismes pour le soutien financier en appui à la mission globale.

Fonds de développement du marché du travail (FDMT)

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	979 060,3	1 016 577,0
Dépenses	970 694,7	1 001 311,0
Excédent (déficit)	8 365,6	15 266,0
Investissements	52,5	5,0
Effectif (ETC)	2 584 [1]	2 584 [1]

[1] Ne comprend pas les 268 personnes prêtées par la Ville de Montréal.

Ce Fonds, mis en place le 1er janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. Les variations des revenus et des dépenses tiennent compte de l'utilisation des surplus accumulés et des virements effectués en cours d'année en provenance du programme 2 « Mesures d'aide financière » relativement aux Contrats d'intégration au travail (CIT).

Fonds québécois d'initiatives sociales [1]

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	47 782,0	—
Dépenses	47 782,0	—
Excédent (déficit)	0,0	—
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	10	—

[1] Ce Fonds est institué en vertu de la *Loi 112* visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adopté le 13 décembre 2002. Il acquiert les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (FLCP).

Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale (FTI)

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	45 200,0	39 242,0
Dépenses	45 200,0	39 242,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	40 000,0	40 000,0
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds, qui a débuté ses activités le 1er avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 40,0 M$ en 2003-2004, soit le même niveau qu'en 2002-2003. Les investissements 2003-2004 portent notamment sur les développements de systèmes nécessaires à Emploi-Québec pour les mesures et services aux individus et aux entreprises et pour les services de placement en ligne. Des investissements sont également prévus pour la Sécurité du revenu et pour l'implantation au Ministère du progiciel de gestion intégrée des ressources humaines, financières et matérielles GIRES.

Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achat d'équipements ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement et les frais financiers, financés à même les budgets du Ministère, sont estimés à 45,2 M$ en 2003-2004 comparativement à 39,3 M$ en 2002-2003.

ENVIRONNEMENT

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Protection de l'environnement	173 513,3	596,3	172 917,0	170 937,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 636,6	1 097,8	4 538,8	6 369,5
Total	179 149,9	1 694,1	177 455,8	177 306,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 913	55	1 858	—

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère de l'Environnement s'établit à 179,1 M$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La variation de 1,7 M$ du budget de dépenses 2003-2004 par rapport au budget de dépenses 2002-2003 s'explique par :

	M$
— Règlement sur les exploitations agricoles	6,1
— Programmes sur les aires protégées	1,5
— Programme de réhabilitation des terrains contaminés	(7,1)
— Récurrence en 2003-2004 de la cible de réduction des dépenses demandée au Ministère en 2002-2003	(2,9)
— Variation du report de crédits votés en budget de dépenses	3,7
— Autres variations	0,4

Par ailleurs, l'enveloppe d'effectifs réguliers du Ministère a été majorée de 55 ETC aux fins de l'application du Règlement sur les exploitations agricoles.

Programme 1 : Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

L'augmentation du budget de dépenses de 0,6 M$ de ce programme s'explique par les facteurs mentionnés précédemment, 1,7 M$ et par les besoins de crédits additionnels du programme 2 (1,1 M$).

Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à la qualité de l'environnement. Le budget de dépenses de ce programme augmente de 1,1 M$ afin d'assurer le financement des coûts inhérents à la poursuite des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec et l'ajustement de la base budgétaire du Bureau.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	16 865,7	14 204,8
Prêts, placements et avances	—	—

En 2003-2004, le budget d'investissements du Ministère s'établit à 16,9 M$, soit une augmentation de 2,7 M$ par rapport au budget d'investissements 2002-2003, principalement attribuable aux travaux de réfection des barrages publics conformément à la *Loi sur la sécurité des barrages* (L.R.Q., c. S-3.1.01).

FINANCES

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Direction du ministère	70 379,6	2 676,7	67 702,9	63 345,4
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	145 299,9	1 625,7	143 674,2	83 322,0
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 862 000,0	326 000,0	6 536 000,0	6 536 000,0
Total	7 077 679,5	330 302,4	6 747 377,1	6 682 667,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 100	—	1 100	—

Note : Le programme « Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

L'augmentation nette de 330,3 M$ du budget total de dépenses 2003-2004 par rapport à 2002-2003 s'explique principalement par une augmentation des dépenses au service de la dette.

Programme 1 : Direction du ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but la surveillance et le contrôle des institutions financières et l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

La dépense de ce programme augmente de 2,7 M$ en raison notamment d'une hausse de la subvention versée à l'Institut de la statistique du Québec et de l'indexation des dépenses.

Programme 2 : Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire de même que la réalisation d'analyses économiques et de recherches institutionnelles.

Programme 3 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

Les dépenses de ce programme qui totalisent 6 862,0 M$ se divisent en deux éléments :	**M$**
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	4 177,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts applicables au compte des régimes de retraite du gouvernement	2 685,0

Par rapport aux dépenses 2002-2003, les dépenses 2003-2004 affectées à ce programme augmentent de 326,0 M$.

Cette augmentation s'explique par :	**M$**
– Service de la dette directe : hausse des taux d'intérêts	289,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : principalement, hausse du taux de rendement moyen applicable à l'obligation actuarielle du gouvernement	37,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	10 786,9	8 087,6
Prêts, placements et avances	5,0	5,0

L'augmentation de 2,7 M$ du budget d'investissements s'explique principalement par le projet d'implantation du système GIRES et par le maintien des actifs du Ministère.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	351 292.8	294 607.2
Dépenses	335 289.9	267 787.2
Excédent (déficit)	16 002.9	26 820.0
Investissements	6.0	6.0
Effectif (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la *Loi sur le ministère des Finances* (L.R.Q., c. M-24.1), a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	14 890.0	14 279.0
Dépenses	14 890.0	14 279.0
Excédent (déficit)	0.0	0.0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds est constitué par la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société du cheval de course et les titulaires d'une licence de courses visées par la *Loi sur les courses* (L.R.Q., c. C-72.1).

Fonds spécial olympique

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	86 500.0	68 413.5
Dépenses	86 500.0	83 334.6
Excédent (déficit)	0.0	(14 921.1)
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par la *Loi constituant un fonds spécial olympique* (1976, c. 14). Ce Fonds et les revenus qu'il tire de la taxe spéciale sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques. Le déficit de 14,9 M$ en 2002-2003 résulte de l'utilisation du surplus accumulé pour accélérer le remboursement de la dette.

Fonds du Centre financier de Montréal

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	1 930.9	1 934.4
Dépenses	2 000.0	1 581.4
Excédent (déficit)	(69.1)	353.0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds a été institué par la *Loi sur les centres financiers internationaux* (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du Fonds servent au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

JUSTICE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Activité judiciaire	69 272,4	1 657,4	67 615,0	68 523,3
2. Administration de la justice	299 601,0	15 810,6	283 790,4	285 976,7
3. Justice administrative	10 471,6	875,8	9 595,8	9 507,2
4. Aide aux justiciables	170 323,7	- 14 749,8	155 573,9	177 854,9
Total	549 668,7	33 093,6	516 575,1	541 862,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 448	(17)	3 465	—

Programme 1 : Activité judiciaire

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 69,3 M$ en 2003-2004, en hausse de 1,7 M$ par rapport à 2002-2003. Cette variation est attribuable à la révision du traitement des juges.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 299,6 M$, en hausse de 15,8 M$ par rapport à 2002-2003. Cette hausse découle entre autres de l'ajustement aux indemnités et frais versés aux jurés et aux témoins, de l'indexation salariale, des révisions apportées au Code de procédure civile notamment en matière de petites créances, du relèvement de la dépense de loyer, du mobilier et des technologies requis suite aux travaux réalisés dans certains palais de justice, du coût d'opération du Registre des lobbyistes, de la dépense d'amortissement afférente aux projets d'immobilisations et enfin du transfert de postes et crédits pour assurer la fonction de jurisconsulte auprès de ministères dont le besoin en services juridiques est en croissance.

L'écart entre le budget de dépenses 2002-2003 et la dépense probable s'explique essentiellement par le financement en cours d'exercice de l'ajustement à la hausse des indemnités versées aux jurés et aux témoins et également des coûts reliés aux méga-procès dans le cadre de la lutte au crime organisé.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du ministère de la Justice au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La contribution du Ministère au financement de ce programme se chiffre à 10,5 M$ en 2003-2004 en hausse de 0,9 M$ par rapport à 2002-2003. Cette variation résulte principalement de la hausse de la contribution du Ministère afin de pourvoir à l'augmentation de la rémunération des membres et des autres personnels du Tribunal administratif du Québec.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées, ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 170,3 M$ en 2003-2004, représentant une hausse de 14,7 M$ par rapport à 2002-2003. Cette variation résulte principalement de l'augmentation de la clientèle à l'aide juridique, de l'impact sur les coûts de nouveaux services à facturer prévus pour les avocats de la pratique privée représentant des bénéficiaires de l'aide juridique et enfin de l'augmentation des indemnités versées aux victimes d'actes criminels en raison de la hausse de la clientèle.

L'écart entre le budget de dépenses 2002-2003 et la dépense probable est principalement attribuable au financement en cours d'exercice du versement d'honoraires spéciaux aux avocats dans le cadre de procès reliés au crime organisé, à l'application d'un jugement concernant les honoraires exigibles à l'aide juridique lorsque plusieurs enfants d'une même famille doivent être protégés, à l'impact du nouveau tarif pour les avocats de la pratique privée qui reçoivent des mandats d'aide juridique et à l'effet de croissance du volume d'activités à l'aide juridique et particulièrement à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	35 921,6	19 492,0
Prêts, placements et avances	39,1	39,1

Le budget d'investissements 2003-2004 s'établit à 36,0 M$. Ce budget d'investissements sera consacré principalement à la continuation de la mise à niveau technologique du Ministère, à la réalisation de la phase 2 des travaux requis pour le développement d'un système intégré d'information de justice (SIIJ) ainsi qu'au développement et à l'implantation de certaines applications prévues au SIIJ et requises à court terme, et ce, dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics et enfin, à la poursuite des projets de développement de systèmes au Bureau des infractions et amendes.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	4 817,0	4 422,0
Dépenses	5 870,7	3 421,0
Excédent (déficit)	(1 053,7)	1 001,0
Investissements	8,0	8,0
Effectif (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent des amendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des contributions pénales. Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels peut aussi recevoir une part des sommes d'argent résultant de la lutte aux produits de la criminalité ainsi qu'une subvention du Ministère, notamment en provenance de la nouvelle suramende pénale. Par ailleurs, le déficit d'exercice de 1,1 M$ est compensé par le surplus accumulé du Fonds, ce qui permet de procéder dès 2003-2004 à l'expansion des réseaux des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

Fonds des registres

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 $)	(000 $)
Revenus	29 209,2	29 193,1
Dépenses	27 484,1	24 561,8
Excédent (déficit)	1 725,1	4 631,3
Investissements	9 370,0	5 552,2
Effectif (ETC)	123	111

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, des enregistrements officiels ainsi que des services de certification de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG). Les revenus du Fonds proviennent des frais chargés pour ces services ainsi que de l'affectation de crédits, en provenance du programme 2 « Administration de la justice », pour le Registre des lobbyistes.

En 2003-2004, les investissements sont plus importants qu'au cours de la dernière année en raison d'un projet de « microtisation » de certaines applications du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM).

La prévision des revenus 2003-2004 considère que les revenus provenant de droits à inscrire au RDPRM ont pratiquement atteint leur vitesse de croisière. La hausse des dépenses est attribuable à une augmentation générale des prix, à l'achèvement de la dotation des postes du RDPRM, à l'amortissement afférent des équipements et des développements informatiques ainsi qu'aux opérations pour une année complète des lignes d'affaires ajoutées au cours de l'exercice 2002-2003, soit l'ICPG et le Registre des lobbyistes.

De même, l'augmentation des effectifs est attribuable à l'ajout de ces deux lignes d'affaires qui sont maintenant intégrées au Fonds des registres.

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2003-2004 du Ministère s'établit à 205,9 M$, soit une diminution de 8,9 M$ par rapport au budget de dépenses 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	22 608,0	(2 393,5)	25 001,5	46 289,7
2. Immigration, intégration et régionalisation	113 621,0	(5 836,0)	119 457,0	125 661,5
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25 771,1	(559,6)	26 330,7	27 107,8
4. Curateur public	36 760,3	85,7	36 674,6	39 948,1
5. Condition féminine	7 113,0	(150,0)	7 263,0	7 283,5
Total	205 873,4	(8 853,4)	214 726,8	246 290,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 293	63	2 230	—

Programme 1 : Relations avec les citoyens et gestion de l'identité

Ce programme vise à assurer la promotion des droits fondamentaux ainsi que l'exercice des responsabilités civiques. Il vise également à assurer la qualité des rapports entre le citoyen et l'État québécois et à soutenir la pleine participation de tous au développement de la société québécoise. En outre, il vise à assurer l'intégrité de l'identité des citoyens ainsi que la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

L'enveloppe de ce programme diminue de 2,4 M$ en 2003-2004. Cette variation résulte essentiellement d'un resserrement de la dotation, d'une réduction des dépenses de transfert ainsi que d'une réorganisation administrative.

Programme 2 : Immigration, intégration et régionalisation

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 5,8 M$ en 2003-2004. Cette baisse s'explique principalement par un resserrement de la dotation, une réduction des dépenses de fonctionnement et de transfert ainsi que d'une réorganisation administrative.

Programme 3 : Conseil et organismes de protection relevant du ministre

Ce programme vise à permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, aux organismes qui sont chargés de protéger leurs droits, que ce soit par rapport au respect des droits et libertés de la personne, à l'égalité entre les personnes, à la protection des renseignements personnels ou aux droits des consommateurs. Ce programme vise aussi à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant les relations interculturelles en vue de définir ses orientations, d'identifier les grandes avenues d'intervention et de choisir les mesures les plus appropriées pour répondre aux besoins exprimés.

L'enveloppe de ce programme subit une baisse de 0,6 M$ par rapport à celle de 2002-2003. Cette variation découle essentiellement d'une rationalisation des dépenses de rémunération.

Programme 4 : Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou à l'État.

Le budget de dépenses de ce programme demeure stable par rapport à celui de 2002-2003.

Programme 5 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière de condition féminine.

L'enveloppe de ce programme subit une baisse de 0,2 M$ en 2003-2004. Cette variation s'explique essentiellement par une réduction de la dotation ainsi qu'une rationalisation des dépenses de fonctionnement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	11 927,0	10 192,7
Prêts, placements et avances	193,0	198,0

Le budget d'investissements est principalement utilisé pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement informatique. Pour l'année financière 2003-2004, le Curateur public a obtenu 1,8 M$ de plus pour la modernisation de son infrastructure technologique.

Le Ministère gère deux fonds spéciaux : le Fonds de l'état civil et le Fonds de l'information gouvernementale.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'état civil

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	16 500,0	17 744,7
Dépenses	16 494,5	15 039,2
Excédent (déficit)	5,5	2 705,5
Investissements	1 952,5	165,0
Effectif (ETC)	180	135

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des biens et services reliés à l'inscription et à la délivrance de documents en matière d'état civil ou de changement de nom. Le suivi de la réalisation du mandat du Fonds s'effectue par le biais d'objectifs quantitatifs et qualitatifs relativement aux services offerts.

Suite à une décision du Conseil du trésor, le Fonds a obtenu l'autorisation de convertir 46 postes occasionnels en autant de postes réguliers.

Fonds de l'information gouvernementale

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	45 142,0	59 447,0
Dépenses	45 142,0	59 447,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 175,0	1 730,0
Effectif (ETC)	139	139

Le Fonds de l'information gouvernementale offre aux ministères et organismes l'expertise-conseil et des services dans les domaines de la publicité et du placement média, des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction multilingue, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales.

RELATIONS INTERNATIONALES

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Affaires internationales	108 522,4	(465,2)	108 987,6	110 476,6
Total	108 522,4	(465,2)	108 987,6	110 476,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	584	—	584	—

Programme 1 : Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, de ses ministères et organismes en matière de relations internationales.

Le Ministère disposera, en 2003-2004, d'un budget de dépenses de 108,5 M$. Ce budget tient compte de la croissance des coûts générée, notamment par l'indexation des échelles salariales du personnel de la fonction publique québécoise et du personnel recruté à l'étranger et l'accroissement de la contribution du Ministère découlant de la restructuration et du développement de TV5 et de divers ajustements touchant entre autres la masse salariale du personnel au Québec, les missions à l'étranger, la défense de dossiers ayant un écho aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, les stages dans les organisations internationales gouvernementales et l'accueil de personnalités étrangères au Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0

Dans un monde où l'information s'échange depuis les quatre coins du monde en temps réel, le ministère des Relations internationales se doit de demeurer à la fine pointe des technologies de l'information et des télécommunications afin que ses bureaux, tant au Québec qu'à l'étranger, puissent bénéficier de moyens technologiques leur permettant de travailler en étroite collaboration et de demeurer en communication constante et sécuritaire. Pour assurer l'atteinte de cet objectif fixé au plan stratégique, le budget d'investissements 2003-2004 sera, comme en 2002-2003, presque entièrement affecté aux technologies de l'information. Parmi les priorités retenues, soulignons la mise à niveau d'une partie du parc bureautique ainsi que certains appareils de réseaux et de télécommunications. Des améliorations seront aussi apportées à l'infrastructure technologique afin de rendre l'information plus facilement accessible à ceux qui en ont besoin dans le cadre de leur travail.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE)

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	10 182,6	10 322,7
Dépenses	10 182,6	10 322,7
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	2 510,0	1 839,3
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE) est chargé de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. À ce titre, il voit à l'acquisition et à la location des espaces de bureaux et des résidences officielles, à la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'investissement ainsi qu'à la gestion des œuvres d'art, du mobilier et des équipements.

Afin de couvrir les besoins découlant du mandat qui lui a été confié, le FoGIQE disposera, en 2003-2004, d'un budget de dépenses de 10,2 M$.

En matière d'investissements, des crédits de 2,5 M$ sont prévus notamment pour financer les relocalisations des bureaux de la Délégation générale du Québec à Tokyo et du Bureau du Québec à Buenos Aires, les réaménagements de la résidence officielle et des bureaux de la Délégation générale du Québec à Mexico ainsi que ceux de la Délégation générale du Québec à Londres.

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Connaissance et gestion du territoire	25 171,1	(778,3)	25 949,4	25 574,1
2. Parcs, Patrimoines faunique et forestier	283 847,4	(5 614,8)	289 462,2	314 168,2
3. Développement énergétique	37 829,5	(7 494,6)	45 324,1	46 547,9
4. Gestion et développement de la ressource minérale	34 597,8	(677,9)	35 275,7	41 567,2
5. Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale	81 253,3	(795,1)	82 048,4	78 794,4
Total	462 699,1	(15 360,7)	478 059,8	506 651,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 510	(1)	2 511	—

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs s'établit à 462,7 M$, soit une diminution de 15,4 M$ par rapport au budget de dépenses 2002-2003.

Programme 1 : Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à assurer la production des données géographiques. Il regroupe aussi les fonctions de planification des usages des terres du domaine de l'État, l'octroi et la gestion des droits fonciers ainsi que le contrôle du territoire public.

La réduction du budget de dépenses de ce programme s'explique par une rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Programme 2 : Parcs, Patrimoines faunique et forestier

Ce programme vise à favoriser et appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances des milieux faunique et forestier et de leurs ressources, à en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation, et à suivre les interventions permettant d'assurer leur mise en valeur.

Dans le domaine forestier, ce programme vise particulièrement à favoriser la protection du milieu forestier contre les fléaux d'origine naturelle et humaine et à améliorer en quantité et en qualité sa capacité de production afin de répondre aux demandes de matière ligneuse ou à d'autres usages. Il vise également à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois et à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Dans le domaine de la faune et des parcs, ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, la conservation et la mise en valeur de la faune, de son habitat et des parcs.

La variation du budget de dépenses de ce programme est attribuable principalement à l'effet net des redressements des contributions d'employeur au Fonds forestier, au parachèvement des travaux d'investissements réalisés dans les parcs par la SÉPAQ, ainsi qu'à des rationalisations de dépenses dans l'ensemble du programme.

Programme 3 : Développement énergétique

Ce programme vise à formuler les actions et les interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. Il contribue également en partie au Fonds relatif à la tempête de verglas qui apparaît au portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale.

La variation du budget de dépenses est attribuable au redéploiement de certains programmes de l'énergie, à des ajouts pour le service de la dette pour l'extension du réseau gazier, à une rationalisation des dépenses du secteur et une réduction de la contribution prévue au Fonds relatif à la tempête de verglas.

Programme 4 : Gestion et développement de la ressource minérale

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, à faire la promotion de l'exploration, à promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

La variation du budget de dépenses de ce programme s'explique par une rationalisation des dépenses de fonctionnement ainsi que des ajouts pour le paiement du service de la dette attribuable à l'exploration minière.

Programme 5 : Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Il regroupe aussi plusieurs services à caractère corporatif, reliés notamment à l'exploitation et au développement des technologies de l'information et à l'utilisation et à l'entretien des locaux et des équipements de bureau.

Ce programme a également pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

La réduction du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par l'effet net d'une majoration de la subvention à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, de réductions budgétaires découlant d'une rationalisation des dépenses de fonctionnement ainsi que de la révision de l'enveloppe allouée au Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale, associée à la non-récurrence d'une mesure du Discours sur le budget 2000-2001.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	42 109,7	29 531,5
Prêts, placements et avances	2 266,9	2 315,0

Le budget d'investissements 2003-2004 du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs s'établit à 44,4 M$, soit une augmentation de 12,5 M$ par rapport au budget d'investissement 2002-2003.

L'augmentation du budget d'investissement est principalement attribuable à l'implantation du progiciel GIRES. De plus, dans le domaine de la faune et des parcs, des investissements additionnels sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik intervenue avec les Inuits. Ainsi, la Société de la faune et des parcs du Québec prévoit procéder à l'aménagement du parc national des Pingualuit.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'information géographique

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	2 543,5	2 593,0
Dépenses	2 691,8	2 420,0
Excédent (déficit)	(148,3)	173,0
Investissements	1 174,0	391,0
Effectif (ETC)	30	30

Ce Fonds couvre les opérations de la Photocartothèque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents mandats de services spécialisés offerts dans ces domaines.

Fonds d'information foncière

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	89 671,0	97 762,0
Dépenses	81 488,8	(64 686,0)
Excédent (déficit)	8 182,2	33 076,0
Investissements	44 670,2	43 517,6
Effectif (ETC)	555	555

En vertu de l'article 17.12.1 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* (L.R.Q., c. M-25.2), le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier et aux produits et services qui en résultent.

L'excédent de l'exercice 2002-2003 est attribuable principalement au Programme de réforme du cadastre québécois pour lequel une grande partie des dépenses est capitalisée et amortie sur une période de 40 ans ainsi qu'à la performance exceptionnelle du marché immobilier.

En 2003-2004, l'activité immobilière devrait générer des revenus moins élevés de 8,1 M$. L'accroissement des dépenses est surtout relié à l'amortissement des coûts relatifs à la Réforme de la publicité foncière.

Fonds forestier

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	251 561,3	248 704,4
Dépenses	253 417,0	252 994,2
Excédent (déficit)	(1 855,7)	(4 289,8)
Investissements	8 580,0	7 734,8
Effectif (ETC)	1 512	1 512

Le Ministère, les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et ceux des contrats d'aménagement forestier, des conventions d'aménagement forestier et de conventions de garantie de suppléance contribuent au financement du Fonds forestier. Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et des plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et développement en foresterie et au maintien ou l'amélioration de la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.

REVENU

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Tout le budget du ministère du Revenu du Québec est regroupé dans le programme Administration fiscale. Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Administration fiscale	630 222,9	(28 663,5)	658 886,4	655 230,9
Total	630 222,9	(28 663,5)	658 886,4	655 230,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 052	94	6 958	—

Pour l'exercice 2002-2003, la dépense probable du Ministère s'établit à 655,2 M$, soit un montant de 3,7 M$ inférieur au budget de dépenses. Cet écart est attribuable aux sommes additionnelles obtenues du ministère des Finances en vue de mettre en place les mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2002-2003 du 1er novembre 2001 contrebalancées par une réduction des dépenses, répondant ainsi aux objectifs fixés par le gouvernement.

Le budget de dépenses de 2003-2004 est de 630,2 M$, soit une diminution de 28,7 M$ par rapport au budget comparatif de 658,9 M$ en 2002-2003. Cet écart s'explique ainsi :

	M$
— Indexation salariale et coûts liés aux dépenses de fonctionnement	7,4
— Report de crédits votés	3,3
— Diminution des compensations aux mandataires	(0,2)
— Diminution des intérêts sur remboursements	(1,8)
— Diminution de la provision pour mauvaises créances	(37,4)

Pour l'exercice 2003-2004, l'effectif total du Ministère est de 8 488 équivalents temps complet (ETC) dont 7 052 pour les activités régulières, tel que présenté au tableau du budget de dépenses par programmes. Ce nombre inclut le personnel chargé du compte de gestion de la TPS qui totalise 1 477 ETC dont 159 ETC sous la responsabilité du Fonds de perception.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	4 138,5	4 208,2
Prêts, placements et avances	15,0	16,9

En 2003-2004, le Ministère prévoit faire l'acquisition de véhicules automobiles, de matériel audiovisuel ainsi que des équipements liés au courrier et à la sécurité des immeubles.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de perception

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	75 540,9	79 258,0
Dépenses	77 776,7	75 472,4
Excédent (déficit)	(2 235,8)[1]	3 785,6
Investissements	2 305,3	2 032,3
Effectif (ETC)	753[2]	748[3]

1 En 2003-2004, le Centre de perception fiscale (CPF) poursuit son programme de contrôle des inventaires ce qui, combiné au non-financement des coûts de croissance, résulte en un déficit prévu de 2,2 M$.

2 Pour 2003-2004, le Fonds de perception inclut 119 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, mais il exclut 10 ETC affectés aux activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale ainsi que 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 922 ETC.

3 Pour 2002-2003, le Fonds de perception inclut 119 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, 10 ETC affectés aux activités de recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale, mais il exclut 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 907 ETC.

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues au Ministère en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociaux et à des pensions alimentaires impayées.

Fonds des pensions alimentaires

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	45 145,7[1]	43 171,2
Dépenses	45 145,7	43 171,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 833,3	1 792,6
Effectif (ETC)	683[2]	683[3]

1 En 2003-2004, les revenus du Fonds proviennent du Ministère (affectation d'un montant de 43,2 M$) et de la facturation de frais d'administratifs (1,9 M$).

2 En 2003-2004, allocation de 683 ETC du programme 1, excluant les 119 ETC pour le CPF.

3 En 2002-2003, allocation de 683 ETC du programme 1, excluant les 119 ETC pour le CPF.

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objet le financement des services rendus à la clientèle bénéficiant du Programme de perception des pensions alimentaires.

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus [1]	36 153,3	34 048,2
Dépenses	36 153,3	34 048,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	89 161,5	43 917,6
Effectif (ETC)[2]	—	—

1 En 2002-2003 et en 2003-2004, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent du Ministère et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.

2 La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu correspond à 270 ETC en 2002-2003 et 2003-2004. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés du Ministère.

Le Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu (FTI) permet au Ministère de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, de rendre des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

Les investissements du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Développement informatique	62 593,0	24 977,8
Améliorations et mises à niveau	26 568,5	18 939,8
TOTAL	89 161,5	43 917,6

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'exercice 2003-2004 augmente de 1,3 MM$ par rapport au budget de dépenses de 2002-2003.

L'augmentation du budget pour l'exercice 2003-2004 permet d'assurer le financement des coûts reliés aux ajustements salariaux prévus aux ententes, à l'augmentation des prix des biens et services, à l'augmentation du programme des médicaments ainsi que les sommes nécessaires à la mise en place d'actions conçues pour améliorer les services à la population.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Fonctions nationales	251 574,5	24 446,0	227 128,5	228 298,6
2. Fonctions régionales	13 921 588,8	899 998,0	13 021 590,8	13 032 254,8
3. Office des personnes handicapées du Québec	46 970,9	987,8	45 983,1	55 814,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	4 894 933,9	383 605,7	4 511 328,2	4 511 328,2
Total	19 115 068,1	1 309 037,5	17 806 030,6	17 827 696,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 016	10	1 006	—

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux; il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales. Les budgets de dépenses pour 2002-2003 et 2003-2004 tiennent compte du transfert, au Ministère, du Conseil des aînés et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 227,1 M$ à 251,6 M$. Cette variation découle principalement de la croissance des coûts reliés à l'assurance hospitalisation hors Québec et des mesures liées au virus du Nil occidental et à la lutte au tabagisme.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme est de 900,0 M$. Cette croissance est attribuable notamment aux ajustements salariaux prévus aux ententes pour le réseau, à l'avancement du personnel du réseau dans les échelles salariales, à l'augmentation des prix des biens et services ainsi qu'aux ajustements budgétaires d'un montant de l'ordre de 241,0 M$ pour les listes d'attentes, le soutien à domicile et l'hébergement, les clientèles vulnérables, les groupes de médecine familiale, les urgences ainsi que pour le fonctionnement des nouvelles installations et pour d'autres actions durables. Elle comprend aussi les coûts supplémentaires attribuables au service de la dette, au régime de retraite et au système du sang.

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Le budget de ce programme augmente de 1,0 M$. Cette croissance découle essentiellement de l'indexation des subventions pour les centres de travail adapté.

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de ce programme augmente de 383,6 M$. Cette augmentation découle principalement des ententes avec les professionnels de la santé, des prévisions d'augmentation des coûts des médicaments et des aides techniques.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	1 477,6	1 167,4
Prêts, placements et avances	—	—

Les investissements du Ministère en 2003-2004 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'assurance médicaments[1]

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	2 204 360,7	1 585 601,0
Dépenses	2 204 360,7	1 585 601,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

(1) Depuis juillet 2002, le Fonds inclut les services aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux prestataires de l'assistance-emploi et leurs enfants. Cette modification est prise en compte pour une période de neuf mois dans les revenus et dépenses probables de l'exercice 2002-2003 et pour une période de douze mois dans les prévisions de l'exercice 2003-2004.

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents de la couverture de toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux. Il inclut, depuis juillet 2002, les services aux personnes âgées de 65 ans ou plus, aux prestataires d'assistance-emploi et leurs enfants.

Le Fonds est d'abord constitué d'une somme versée par le ministre des Finances pour couvrir les dépenses de médicaments et les frais d'administration encourus pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et pour les prestataires d'assistance-emploi. Y sont également versées les primes des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Des exonérations de primes sont accordées dans la loi pour certaines catégories de personnes, dont les enfants et les prestataires d'assistance-emploi.

Le Fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre à long terme le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1er juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du Fonds.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire soumis en 2003-2004 vise à maintenir et consolider les activités essentielles à l'accomplissement de sa mission. Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » en 2003-2004 s'élève à 832,2 M$, ce qui représente une augmentation de 37,3 M$ ou 4,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'écart entre la dépense probable 2002-2003 et le budget de dépenses 2002-2003 s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévues aux services correctionnels et à la Sûreté du Québec, par les frais de transition et d'implantation non récurrents reliés à la réorganisation policière à la Sûreté du Québec de même que par l'aide financière aux sinistrés à la suite des pluies abondantes de juillet 2002.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	412 485,6	36 436,7	376 048,9	408 289,0
2. Sûreté du Québec	394 530,5	628,5	393 902,0	434 866,2
3. Organismes relevant du ministre	25 205,3	185,2	25 020,1	28 281,8
Total	832 221,4	37 250,4	794 971,0	871 437,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 895	(88)	6 983	—

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme regroupe les principales activités qui représentent les fonctions propres du Ministère à savoir les Services de soutien à la gestion (incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers, aux télécommunications et à l'amortissement), les Services correctionnels, les Expertises judiciaires, les Affaires policières et de sécurité-protection, la Sécurité civile et la sécurité incendie et le Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec. Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 412,5 M$, en hausse de 36,4 M$ par rapport à l'exercice 2002-2003. Cette variation s'explique principalement par l'ajustement des budgets des services correctionnels de 25,5 M$, l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives pour un montant de 5,2 M$ et la hausse des subventions liées aux affaires policières de 5,1 M$.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport et de communication qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est sensiblement le même que celui de l'exercice précédent. Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la somme payable par les municipalités pour les services généraux fournis par la Sûreté du Québec, estimés à 215,5 M$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part pour le contrôle des armes à feu au montant de 10,5 M$ et d'autre part pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau des dépenses prévues de la Sûreté du Québec à 623,8 M$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes dont la Régie des alcools, des courses et des jeux chargée de l'administration des lois et règlements relatifs aux permis de fabrication et de commercialisation d'alcools, aux infractions en matière de boissons alcooliques, de courses, de bingos et tirages, d'appareils de jeu et d'amusement, de concours publicitaires et de l'administration du chapitre V de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., c. S-3.1) portant sur les sports de combat pratiqués par des professionnels, la Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas de personnes détenues admissibles et d'octroyer ou de refuser une libération sous condition et le Bureau du coroner chargé d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes. Ce programme comprend également le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers dans l'exercice de leurs fonctions et le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de réviser les décisions du Commissaire rejetant une plainte après enquête et de disposer de toute citation déposée par le Commissaire. Un budget de 25,2 M$ est alloué à ce programme, comparable à celui de l'exercice précédent.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	30 309,5	19 498,6
Prêts, placements et avances	61,4	61,4

Le budget d'investissements du Ministère est de 30,3 M$. De ce montant, 20,6 M$ sont alloués aux activités de la Sûreté du Québec et 9,7 M$ sont utilisés au développement des systèmes et à l'acquisition d'équipements informatiques et autres matériels pour les autres activités propres au Ministère.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 20,6 M$ se répartit comme suit : 8,0 M$ pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés et 12,6 M$ aux équipements spécialisés et au développement informatique.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds des services de police

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	373 063,0	355 754,0
Dépenses	373 063,0	355 754,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	23 381,3	23 780,9
Effectif (ETC)	2 814	2 814

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la *Loi sur la police* (L.Q. 2000, c. 12). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté (MRC) basée sur le modèle de police de proximité.

L'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers* (L.Q. 2001, c. 19) a un impact important sur les dépenses du Fonds des services de police. La desserte de nouveaux territoires municipaux par la Sûreté du Québec engendre l'intégration d'effectifs policiers municipaux au sein de la Sûreté provenant des corps policiers municipaux abolis. Ainsi, la Sûreté a un plus grand territoire à desservir et des coûts additionnels sont à considérer.

Le budget de dépenses s'élève à 373,1 M$ en 2003-2004, en augmentation de 17,3 M$ par rapport aux dépenses probables 2002-2003. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses reliées aux intégrations de corps policiers municipaux en 2002-2003.

Les revenus proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 215,5 M$, par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M$ et d'autre part, d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier se situant à 154,3 M$. L'investissement prévu de 23,4 M$ tient compte de la nouvelle desserte policière; cette somme comprend un montant de 9,8 M$ pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules de police dans les postes des MRC et un montant de 13,6 M$ pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

TRANSPORTS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire 2003-2004 tient compte des principaux objectifs du plan stratégique et des ressources disponibles. Ainsi, en 2003-2004, le Ministère poursuivra ses investissements majeurs dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier en y investissant 929,8 M$. De plus, au niveau de l'exploitation, les ressources consacrées à la viabilité hivernale seront légèrement augmentées alors que les opérations d'entretien seront revues afin d'accorder la priorité à celles ayant le plus d'impact sur la sécurité.

Au chapitre des transferts, les programmes Aide à la voirie locale, Aide au transport adapté et Aide au fonctionnement des organismes intermunicipaux de transport en commun sont maintenus malgré certaines variations dans les budgets dues au rétablissement des calendriers de versement. En ce qui concerne le programme d'Aide aux immobilisations du transport en commun, celui-ci verra ses crédits augmenter de 12,1 M$ afin de permettre aux sociétés de transport et à l'Agence métropolitaine de transport de réaliser les investissements en cours, notamment pour le renouvellement du parc d'autobus, l'ajout de trains de banlieue, la rénovation des équipements fixes du métro et son prolongement à Laval.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Infrastructures de transport	1 064 068,9	28 646,7	1 035 422,2	1 048 540,9
2. Systèmes de transport	339 781,8	41 163,2	298 618,6	284 730,7
3. Administration et services corporatifs	91 912,8	(3 234,4)	95 147,2	93 732,3
Total	1 495 763,5	66 575,5	1 429 188,0	1 427 003,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 838	(27)	3 865	—

Le budget de dépenses du Ministère présenté au tableau précédent augmente de 66,6 M$ entre 2002-2003 et 2003-2004, passant de 1 429,2 M$ à 1 495,8 M$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

— Augmentation de 110,0 M$ de l'affectation à des fonds spéciaux, essentiellement à titre de contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;

— Réduction de 37,8 M$ des dépenses prévues de transfert, laquelle résulte principalement de la modification du calendrier de versement des subventions dans les programmes Aide au transport adapté pour les personnes handicapées, Aide au fonctionnement des organismes municipaux de transport en commun et Aide au réseau routier local pour l'année 2003;

— Réduction de 4,3 M$ des dépenses prévues de fonctionnement, laquelle s'explique par une rationalisation de l'ensemble des dépenses administratives;

— Réduction de 1,3 M$ des dépenses prévues de la rémunération, résultant notamment d'une réévaluation de la masse salariale des employés permanents et occasionnels.

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :	**M$**
– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	522,8
– Entretien des infrastructures de transport	386,5
– Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et l'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	103,6
– Programme d'aide financière au réseau routier local	50,7
– Autres activités	0,5

L'augmentation de 28,6 M$ du budget de dépenses en 2003-2004 est essentiellement le résultat net de variations touchant quelques activités.

La principale a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, laquelle augmente de 113,0 M$. Le coût de l'amortissement des autres infrastructures de transport augmente de 10,0 M$. L'entretien des infrastructures est, pour sa part, réduit de 13,6 M$ à la suite de mesures de rationalisation de certaines opérations. Quant au programme d'Aide au réseau routier local, il est réduit de 79,4 M$ principalement pour tenir compte des modifications apportées au calendrier de versement des subventions.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	180,4
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	79,3
– Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	51,0
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,8
– Aide au transport aérien	5,5
– Autres activités	10,8

L'augmentation de 41,2 M$ du budget de dépenses en 2003-2004 résulte principalement de variations dans les transferts. En premier lieu, la modification du calendrier de versements des subventions relatives aux programmes Aide au transport adapté pour les personnes handicapées et Aide aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun occasionne une augmentation de 40,4 M$. En second lieu, l'aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun augmente de 12,1 M$ suite aux investissements réalisés par les différents partenaires, dont l'acquisition de nouveaux autobus et le prolongement du métro à Laval. Par ailleurs, certaines mesures de rationalisation ont permis de réduire l'enveloppe budgétaire des autres programmes d'aide de 10,5 M$.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	63,3
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	18,3
– Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	10,3

La réduction de 3,2 M$ du budget de dépenses en 2003-2004 résulte d'une diminution des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses administratives et l'amortissement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	49 713,0	39 316,1
Prêts, placements et avances	200,0	200,0

Le budget d'investissements de 49,9 M$ permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

L'augmentation de 10,4 M$ par rapport à l'exercice précédent vise à assurer le maintien des systèmes ministériels et l'ajout de nouveaux investissements dans le secteur aérien.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	525 450,5	408 109,5
Dépenses	525 450,5	408 109,5
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	821 783,2	1 281 436,9
Effectif (ETC)	2 241	2 215

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissement affecté depuis le 1er avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des déboursés prévus en 2003-2004 totalise 929,8 M$, soit un montant inférieur de 460,4 M$ à celui de l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par la non-récurrence du Plan d'accélération des investissements publics de 400,0 M$ en 2002-2003 et par la fin du Plan des régions qui a représenté des investissements totaux de 200,0 M$, soit 100,0 M$ pour chacune des années 2001-2002 et 2002-2003. Le Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal a, pour sa part, été l'objet d'une augmentation d'environ 40,0 M$.

Ces investissements se subdivisent en deux catégories :

— Des investissements de 821,8 M$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 10 et 30 ans;

— Des coûts indirects estimés à 108,0 M$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 525,5 M$ en 2003-2004 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 522,8 M$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	67 277,0	65 438,4
Dépenses	67 277,0	65 782,0
Excédent (déficit)	0,0	(343,6)
Investissements	20 000,0	23 429,0
Effectif (ETC)	280	280

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1er avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Pour 2003-2004, le Fonds présente un budget équilibré de 67,3 M$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 50,3 M$. Un budget d'immobilisations de 20,0 M$ est également prévu pour le renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère et des organismes clients.

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	63 803,8	62 823,0
Dépenses	63 803,8	62 823,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1er janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 $ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation.

En 2003-2004, les revenus de ce Fonds, estimés à 63,8 M$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 $)	PROBABLES 2002-2003 (000 $)
Revenus	4 607,0	7 000,0
Dépenses	4 597,6	7 005,0
Excédent (déficit)	9,4	(5,0)
Investissements	40,0	1 426,0
Effectif (ETC)	32	31

Depuis l'exercice financier 2001-2002, le Centre de signalisation du ministère des Transports a été converti en une agence par le Ministère, conformément au nouveau cadre de gestion établi par la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1er avril 2001, au financement des activités reliées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés.

Pour 2003-2004, le Fonds présente un budget avec des revenus de 4,6 M$ tirés de la vente de produits de signalisation et prévoit un léger excédent. La réduction de 2,4 M$ par rapport à l'exercice financier précédent s'explique essentiellement par la fin de deux contrats majeurs, soit l'installation de bornes d'accueil aux portes d'entrée du Québec et la vente de panneaux à messages variables permanents à différentes directions territoriales du Ministère.

TRAVAIL

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Travail	63 253,6	621,9	62 631,7	69 763,8
Total	63 253,6	621,9	62 631,7	69 763,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	770	—	770	—

Le portefeuille du Travail comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Le budget de dépenses 2003-2004 est de 63,3 M$ en hausse de 0,6 M$ par rapport à celui de 2002-2003. L'augmentation s'explique essentiellement par les impacts financiers de la révision triennale des tarifs des loyers d'espaces payables à la Société immobilière du Québec et par le niveau de contribution requis du Ministère pour le fonds de la nouvelle Commission des relations du travail.

La dépense probable 2002-2003 dépasse de 7,2 M$ le budget de dépenses en raison des sommes transférées de la provision du ministère des Finances pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement dans le cadre de la lutte au travail au noir dans l'industrie de la construction.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	15 016,9	2 817,4
Prêts, placements et avances	1,0	2,7

La variation entre le budget d'investissements 2003-2004 et celui de 2002-2003 est essentiellement attribuable aux dépenses d'immobilisations requises pour le projet de modernisation des systèmes et des processus d'affaires de la Régie du bâtiment du Québec.

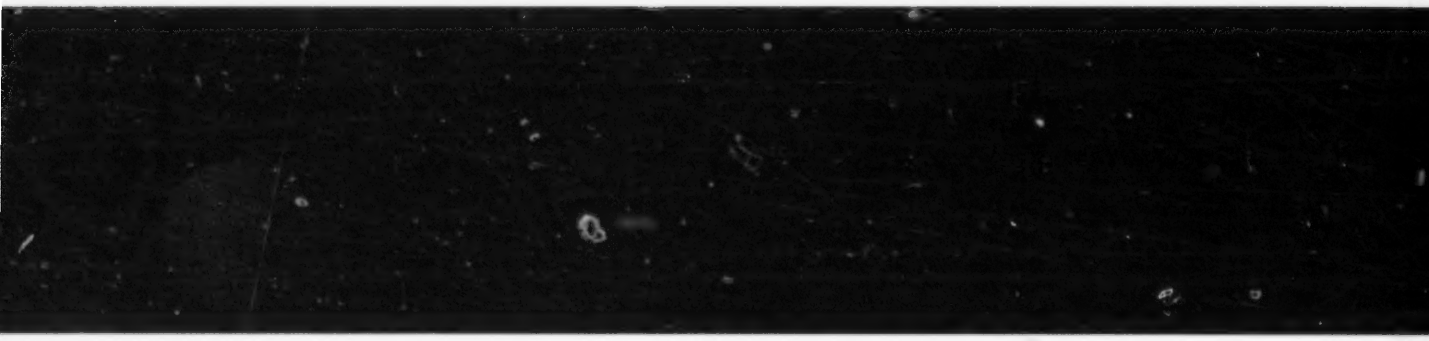

Conseil du trésor
Québec